

ATELIER REALISE PAR LA FENAMH SUR LA COTISATION DES MEMBRES LE 1^{ER} AVRIL 2016

Le 1er avril 2016, la FENAMH a réalisé un atelier de travail avec les membres du Conseil Exécutif (CE). Cette rencontre avait comme objectif de permettre à la Fédération Nationale des Mairies d'Haïti de trouver son autonomie financière facilitant son existence après le retrait complet du Programme PCM.

Pour atteindre cet objectif, les membres doivent concéder de cotiser pour les services fournis par la Fédération.

Selon l'accord signé par le Programme de Coopération Municipale Canada(PCM) et la FENAMH, le financement sera réduit de 50% du budget total durant la troisième année jusqu'à son élimination totale à la cinquième année du projet. Cette réduction prend effet au 1^{er} octobre 2016. De ce fait, si aucune décision n'est prise, la Fédération disposera de moins en moins de fond pour effectuer les dépenses courantes.

En mars 2015, Monsieur "Michel Pinault" du PCM et les 3 Fédérations avaient organisés une rencontre à ce point. Au cours de laquelle plusieurs scénarios avaient proposés pour combler ce manque à gagner.

A cet effet, la FENAMH s'est réunie avec les Anciens Maires et le Président des Associations Départementales en atelier de travail pour discuter sur les besoins et les services fournis des Membres.

La méthodologie utilisée a été participative. Les points qui ont été discutés sont les suivants : Le montant de la cotisation annuelle; La fréquence des versements ; La mise en place des stratégies de collecte; La mise en place des structures etc.

LES BESOINS DES MEMBRES DE LA FENAMH

Après la présentation du document sur la cotisation, les membres ont identifié deux catégories de besoins : les formations et les services nécessaires pour combler les vides des Associations Départementales. Ils ont énuméré ce qui suit:

1) FORMATION

Les membres ont besoins de la formation sur la Gestion municipale ; l'Elaboration et la Gestion de Projet ; la Fiscalité ; l'Ethique et protocole ; Formation du personnel des mairies ; Guide Budgétaire et procédures des dépenses ; Assainissement etc.

SERVICES

Rédaction et élaboration de projets ; Assistance technique (Photos copies, traitement de texte etc.); Jumelage des mairies nationales et internationales; Service, suivi et accompagnement des mairies; Promotion de l'intercommunalité; Promotion de la Décentralisation; Communication (Partage d'informations); Congrès national des maires ; Assistance et encadrement technique et financier (voyage à l'extérieur); Doter les mairies d'au moins un véhicule 4X4; Services sociaux (Assurances maladies et funéraires, subventions etc.) ; Plaidoyer sur la délimitation territoriale;

Démarche et Plaidoyer sur la loi cadre des fonctionnaires municipaux auprès du gouvernement et au parlement ; Démarche à entreprendre pour la pension des maires et des employés municipaux.

II) Identification des besoins prioritaires

Ils ont réalisé que les Conseils Exécutifs des communes et les Associations Départementales doivent disposer des mêmes services que la fédération pour pouvoir escompter des résultats.

2.1) Quel serait le montant de cette cotisation?

La prise en charge de la cotisation doit prendre par les Conseils Municipaux. Cette initiative est prise pour éviter la lenteur de certains membres qui ne veulent pas prendre leurs responsabilités comme membre de la Fédération. Le montant est fixé à 30,000 gourdes annuelles soit 2500 gourdes par mairie..

2.2) Les stratégies à mettre en place pour collecter la cotisation?

Dès la prise de fonction des maires élus, la FENAMH organisera une rencontre sur la présentation du document de la cotisation des membres et la certification de tous les 420 élus au niveau des 140 communes.

2.3) Structure à mettre en place?

Les dépenses de cette somme doivent se faire selon les normes requises par les Principes Comptables Généralement Reconnus (PCGR).

- 1) Ouverture de compte bancaire de 3 signatures, 2 sont obligatoires.
- 2) Les 3 membres signataires seront élus dans une élection réalisée par la Fédération.
- 3) Un procès-verbal sera rédigé pour l'ouverture du compte bancaire.
- 4) Le numéro de compte doit être connu par tous les conseils administratifs communaux pour effectuer des dépôts.
- 5) Un rapport mensuel doit être envoyé à toutes les mairies en matière de reddition de compte;
- 6) Une assemblée générale doit être organisée pour présenter sur les dépenses effectuer trimestriellement;
- 7) Transparence;
- 8) Communication etc.

JOURNEE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Les trois fédérations nationales d'élus locaux, FENASEC, FENAMH, FENACAH, sont des organismes apolitiques regroupant les 140 mairies et les 570 sections communales, réparties en associations départementales. Elles se regroupent pour mieux défendre leurs intérêts et contribuer ensemble à la décentralisation.

En dépit des rôles incontestables des fédérations fortes auprès des collectivités territoriales en proie à des problèmes profonds, les actions des fédérations sont marginales. Cependant, de par leur mission, ces dernières, doivent apporter leur aide dans le processus de démocratisation et de modernisation du pays, qui représentent des priorités urgentes pour l'action publique.

Conscientes de cet état de fait et voulant s'assurer que toute la population haïtienne est sensibilisée et mobilisée par cette nouvelle dynamique dans laquelle elles se sont lancées, les fédérations d'élus locaux d'un commun accord, ont décidé de réaliser un ensemble d'activités ayant pour but de créer une grande animation autour de la Maison des Collectivités Territoriales intitulées: "Les Journées des Collectivités Territoriales".

Ce projet apportera des idées claires et précises sur les thématiques liées aux collectivités territoriales et à la décentralisation. Les interventions des acteurs feront l'objet de plaidoyers sur ces thématiques et mettront en exergue les différents problèmes confrontés par les acteurs des collectivités territoriales. Ce projet sera une opportunité pour le personnel des fédérations de mieux appréhender les rôles et attributions des élus locaux et d'être ainsi mieux préparer pour leur offrir les services nécessaires dans l'exercice de leurs fonctions et dans leur vie associative comme membres des fédérations.

Population cible: Personnel bureau exécutif des fédérations, Jeunes universitaires, et Les élus locaux

Objectif général:

Faire de la Maison des Collectivités Territoriales un haut lieu de dialogue et de débats aux services des élus locaux des trois paliers des collectivités territoriales.

II.1. Objectifs spécifiques

Sensibiliser et mobiliser les participants aux enjeux de la décentralisation et des thèmes liés ; Favoriser les échanges ; Faire connaître la Maison des Collectivités Territoriales (créer un dynamisme autour de la Maison des Collectivités Territoriales) ; Développer et renforcer les capacités de gestion de l'administration des fédérations en matière de capitalisation.

Résultats escomptés:

La maison des Collectivités territoriales est connue des élus et de la population ; Les participants sont sensibilisés sur des thématiques liés à l'organisation et au fonctionnement des collectivités territoriales ; Des documents de capitalisation et de plaidoyers relatifs à différentes thématiques sont disponibles et distribués à la Maison des Collectivités Territoriales ; Le personnel administratif des fédérations est renforcé.

ELECTION DE LA FENAMH

Fraichement élu président de l'Association des maires de l'Ouest (AMO), le maire titulaire de Carrefour, Jude Édouard Pierre devient le nouveau leader de la Fédération nationale des maires d'Haïti (FENAMH). Il a remporté, vendredi 29 juillet, les élections et a promis des changements et innovations à la tête de la Fédération.



Les dix présidents associatifs des maires des 10 départements d'Haïti, tels que Jude Édouard Pierre du département de l'Ouest, Georges Joël de la Grand' Anse, Guillaume Dieudonne pour le Nord-Est, Wilnor Pierre des Nippes, Anténor Denoël du Sud-Est, Decelmond Ziki Rebecaline pour le Nord, Chéry Fritznel du Sud, Josué Alusma du Nord-Ouest, Lochard Laguerre du Centre et Ulysse Frantz de l'Artibonite, ont choisi Jude Édouard Pierre pour présider la FENAMH pour une période d'une année.

La principale mission du nouveau président de la FENAMH se résume en quatre axes.

1) Dans un premier temps, Jude Édouard Pierre compte faire bouger la cause des mairies qui dépendent totalement du ministère de l'Intérieur et des Collectivités territoriales pour payer les employés.

2) Le budget de la République pour financer la municipalité haïtienne, surtout les communes à faibles moyens. « FENAMH doit compléter positivement avec le Parlement haïtien en vue de défendre l'intérêt de ces mairies.

3) Pas même un centime dans le budget de la République est alloué à leur développement », précise-t-il. Très intéressé au rôle que peuvent jouer les Haïtiens vivant à l'étranger dans le développement des communes, le président des maires, Jude Édouard Pierre, promet de plaider pour leur intégration dans la vie politique du pays, plus particulièrement dans le développement de la municipalité.

4) Pour lui, les gens de la diaspora devraient inévitablement être en mesure de voter dans les différentes élections se déroulant en Haïti. C'est une partie de la survie du pays, a-t-il fait remarquer. « C'est un objectif que je prends à cœur. Car ils doivent se sentir concernés davantage ».

Fédération Nationale des Maires Haïtiens (FENAMH) / Rencontre après passage de l'ouragan Matthew, 11 septembre 2016

Ce 11 octobre 2016, la Fédération Nationale des Maires Haïtiens (FENAMH) tient, aux Cayes, sa première conférence après le passage dévastateur du cyclone Matthew.

La rencontre a pour but d'établir un bilan et d'évaluer les options ouvertes aux Maires des communes les plus affectées, dans les départements des Nippes, du Sud, du Sud-Est et de la Grande-Anse.

Au cours de la Conférence de la FENAMH aux Cayes, le 11 octobre 2016, les maires ont présenté leur bilan des dommages physiques causés par Matthew. Un bilan résolument plus lourd que celui des autorités gouvernementales de la *Pwoteksyon Sivil*. Les chiffres sont repris ici tels que donnés par les maires.

Le Recteur Jacky Lumarque, de l'université Quisqueya, a été invité à présenter le projet Vwazen aux délégations présentes, en attendant de les rencontrer tous dans le cadre de l'atelier de travail prévu au 22 octobre 2016.

La rencontre sera aussi celle de la signature du protocole d'accord entre les deux institutions, représentés par le Président de la FENAMH, le Maire Jude Édouard Pierre et le Recteur de l'université Quisqueya, Monsieur Jacky Lumarque.

Resultat, L'uniQ et la FENAMH signent un protocole d'accord – Vwazen Haïti le 12 octobre 2016 à 8 h 00 min

PWOJE VWAZEN





ACTIVITE ENTRE L'ONUSIDA ET LA FENAMH

Après la journée mondiale du SIDA, les responsables de l'ONUSIDA ont contacté le président de la FENAMH pour travailler en partenariat dans le cadre d'une implémentation des programmes de sensibilisation dans les communes. Maires des 9 communes : Port-au-Prince, Delmas, Croix-de-Bouquets, Pétion Ville ; Tabarre ; Carrefour ; Gressier ; Cité Soleil ; Kenscoff.

Dans cette optique, des organismes œuvrant dans ce domaine, en date du 8 au 9 Décembre 2016 ont organisé un atelier de travail dans l'objectif de mettre fin en 2030. Pour ce faire, on a été discuté sur les défis des communes pour mener des interventions; la présentation de la situation de l'épidémie en Haïti; la Présentation de l'initiative: "Les villes s'engagent" et de la déclaration de Paris; La Présentation des expériences sur l'engagement des municipalités; La Présentation du Projet de démonstration; Les opportunités de votre commune pour un engagement dans la riposte au VIH; Quelles sont les perspectives (feuille de route) etc.

Les organisations Présentes à l'Atelier : ONUSIDA: Monsieur Yafflo W. Quattara ; Responsable du Pays SIDA : M. Charlesking ; Directeur de Pays SIDA : M. Edner Bourcicault ; FENAMH: Fernandel Georges, Directeur de Projet ; MSPP : Dr Ermane G. Robin ; MICT : Absent ; Facilitateur : Dr Charles Joseph F. ONUSIDA : Katia Estil, Secrétaire Administrative ; ONUSIDA : Valérie Toureau ;

Objectif Général

L'objectif Général poursuivi dans le cadre de cet atelier est d'orienter les maires et leurs conseillers sur la Déclaration de Paris et l'initiative "Mettre fin au SIDA d'ici 2030, les villes s'engagent"

Les Objectifs Spécifiques

Les objectifs spécifiques poursuivis dans le cadre de ce programme sont au nombre de trois:

1. Edifier les participants la situation épidémiologique ainsi que les facteurs de risques et de vulnérabilités liés au VIH.
2. Briefer les participants sur l'initiative des villes, la Déclaration de Paris et le projet de démonstration.
3. Donner aux participants les notions nécessaires à l'intégration de la lutte contre le VIH dans les plans communaux ainsi que le développement et la mise en œuvre de leur plan d'action.

Les Résultats attendus

Les résultats attendus sont décrits ainsi :

1. Les maires des communes ciblées ont une meilleure compréhension de l'épidémie du VIH dans leur localité et sont engagés pour le Fast-Track;
2. Les communes ciblées ont leurs capacités renforcées avec une feuille de route pour développer des interventions de prévention du VIH.

METTRE FIN À L'ÉPIDÉMIE DE SIDA: LES VILLES S'ENGAGENT

Déclaration de Paris pour Atteindre les objectifs « 90-90-90 » d'ici à 2020.

- 1) **90%** des personnes séropositives connaissent leur statut sérologique.
- 2) **90%** des personnes qui connaissent leur séropositivité reçoivent des traitements antirétroviraux.
- 3) **90%** des personnes sous traitements antirétroviraux ont une charge virale indétectable.

1 - Mettre fin à l'épidémie de sida dans les villes

2 - Placer les personnes au cœur de toutes nos actions

3 - Traiter les causes de risque, de vulnérabilité et de transmission

4 - Utiliser notre riposte au sida pour une transformation sociale positive

5 - Construire et accélérer une riposte adaptée aux besoins locaux

6 - Mobiliser des ressources pour la santé publique et un développement intégré

7 - Leaders dans des actions conjointes

En conclusion

La FENAMH et les Maires sont responsables de faire la sensibilisation du programme dans les Collectivités Territoriales. Dans les activités socioculturels dans les communes avec les différents groupes communautaires, d'intégrer ce programme au niveau des écoles publiques, de travailler avec les responsables des CASEC et ASEC pour que ce programme soit partagé dans les sections communales et les Habitations. Il faut aussi considérer les sectes religieuses qui prônent le plus souvent de l'abstinence pendant les fidèles pratiques la sexualité sans les préservatifs. On doit rencontrer les organisations communautaires de bases (OCB) travaillant dans les quartiers pour améliorer les conditions de vie de la population haïtienne. Il faut demander aux médias haïtiens de projeter des films parlant du SIDA, distribution de préservatifs dans presque toutes les activités à caractère social.

L'utilisation de nos ressources locales recevant la formation du MSPP peut nous aider à mieux sensibiliser les personnes dans le cadre de ce programme dans les fêtes patronales dans les communes. La participation du programme dans les journées récréatives organisées par des écoles, dans les programmes du soir dans les quartiers vulnérables de manière conviviales, dans les programmes de journée de mer organise par les jeunes. En ce qui attrait à la FENAMH, elle invitera les organisations œuvrant dans le domaine du SIDA à présenter leur programme avec les maires, casec et Asec dans un projet intitulé « Journée des Collectivités Territoriales » mensuel organisé par les 3 fédérations avec les responsables des Collectivités Territoriales.

Les documents sur le VIH SIDA doivent être disponibles à tous les membres des Collectivités Territoriales (maires, Casec, Asec, Délégué de ville etc.). Les 3 fédérations doivent accompagner les responsables les organismes comme : l'ONUSIDA, Housing Works et MSPP dans toutes les activités pouvant aider le processus de sensibilisation dans les communes jusqu'aux habitations du pays.

Sommet sur l'identification et la mobilisation des ressources pour le financement des collectivités territoriales le 3 février 2017

La Fédération Nationale des Maires d'Haïti (FENAMH) en collaboration avec le ministère de l'Intérieur et des collectivités territoriales, ont organisé vendredi dernier, un sommet **sur** l'identification et la mobilisation des ressources pour le financement des collectivités territoriales, à l'intention des cartels municipaux issus des 10 départements géographiques du pays.

Au Centre de convention et de documentation de la Banque de la République d'Haïti (BRH), les maires des différentes communes du pays ont participé, ce vendredi, au « Sommet sur l'identification et la mobilisation des ressources pour financer la décentralisation en Haïti ». Cette activité organisée par la Fédération nationale des mairies d'Haïti (FENAMH), le Ministère de l'Intérieur et des Collectivités territoriales (MICT), le Ministère de la Planification et de la Coopération externe (MPCE) et le Group Croissance a permis aux maires de présenter leurs cahiers de doléances au président de la République, Jocelerme Privert, et au président élu, Jovenel Moïse.

Dans son intervention, le président de la FENAMH, Jude Edouard Pierre, a mis l'accent sur le mode de fonctionnement des mairies pour montrer au futur chef d'Etat combien il est important de prendre au sérieux le problème de décentralisation dans le pays, indiquant que l'ajustement des recettes des mairies, doit se faire sur deux plans à savoir : l'identification des nouveaux champs d'impôts et la révision des textes traitant les finances totales.

Pour cela, la FENAMH a proposé au futur Chef d'Etat, la formation d'une commission présidentielle, chargée d'une réforme en profondeur de la fiscalité locale afin de doter les communes du département du Sud d'une compensation financière en vue de faciliter la tâche aux mairies de cette région, a fait remarquer le Maire principal de Carrefour, Jude Edouard Pierre.



De son côté, le président provisoire, Jocelerme Privert, a applaudi l'initiative de la FENAMH tout en déclarant qu'on ne peut pas parler de décentralisation sans l'autonomisation des collectivités territoriales. Il est obligatoire pour les mairies de poursuivre cette campagne de sensibilisation pour pouvoir régulariser le système, a indiqué Jocelerme Privert.



Le président élu, Jovenel Moise, qui participait lui-aussi à cette activité, a invité les différents édiles du pays à préparer leurs cahiers de charges dans la perspective de mieux exposer la situation des communes, exhortant par ailleurs, le Conseil électoral provisoire à finaliser les élections locales, en vue de doter les 6 communes formées récemment, d'un conseil municipal.

Par ailleurs, il affirme avoir demandé à l'Etat Central la représentation des 146 communes et les 572 sections communales dans le budget, ce qui selon lui, permettra de supporter les collectivités territoriales dans le pays.



Les fonds des collectivités territoriales doivent servir les intérêts des municipalités et sections communales

Soupçon de détournement, par le gouvernement, de 350 millions de gourdes des collectivités territoriales

A travers la Fédération nationale des maires d'Haïti (Fenamh) et du regroupement des conseils d'administration de sections communales, les collectivités territoriales - municipalités et Conseils d'administration de sections communales (Casec) - projettent des actions, visant à bloquer différentes municipalités et sections communales, au cas où le gouvernement ne ferait pas retrait de sa décision d'utiliser une partie (350 millions de gourdes) des fonds des collectivités territoriales, « en vue d'émettre des cartes-cadeaux anonymes d'une valeur de 2, 500.00 gourdes »

Les représentantes et représentants élus des collectivités territoriales ont clairement exprimé cette revendication, lors d'une manifestation, tenue, le lundi 12 septembre 2016, devant le siège social de la Cour supérieur des comptes et du contentieux administratif (Csc/ca), à l'Avenue Christophe, à Port-au-Prince.

« Dépourvues de moyens, les collectivités territoriales ont besoin de cet argent pour faire fonctionner leurs communes et sections communales respectives. Si la décision gouvernementale s'avère vraie, ce serait une violation et un détournement de fonds, punis par la loi », déclare la mairesse principale de la commune de Tabarre (au nord-est de la capitale), Nice Simon, lors de la mobilisation du 12 septembre 2016.

Le sit-in du 12 septembre 2016 visait, non seulement à dénoncer ce détournement de fonds, mais aussi à exiger, de la Csc/ca, un rapport d'audit sur le fonds de gestion des collectivités territoriales.

L'objectif du mouvement, en cours dans les collectivités territoriales, serait, plus globalement, de réclamer de l'appui à la lutte des élus pour la décentralisation et la fourniture des services de base à la population.

Des retards de paiement de traitements sont enregistrés, depuis plusieurs mois, pour beaucoup de municipalités et de Conseils d'administration de sections communales, à côté d'autres urgences non satisfaites dans les collectivités territoriales.

Les mairies, qui accuseraient une dette de 246 millions de gourdes, sont dans l'incapacité de fonctionner et de payer leurs fonctionnaires, souligne le président de la Fenamh, Jude Édouard Pierre, également maire de la commune de Carrefour et ancien agent exécutif intérimaire de cette municipalité sous l'ancienne administration politique de Joseph Michel Martelly.

Déterminer les vrais besoins des collectivités territoriales

La commission « éthique et anti-corruption » au sénat de la république compte discuter, avec les élus, des priorités des collectivités territoriales et exiger l'allocation des fonds (des collectivités territoriales) aux besoins véritables des municipalités et sections communales.

Pas question pour le gouvernement d'Enex Jean-Charles de transférer les 350 millions de gourdes aux délégués et vice-délégués, selon les sénateurs qui ont rencontré, le mardi 13 septembre 2016, le titulaire du Ministère de l'intérieur et des collectivités territoriales (Mict).

En réalité, il s'agit d'un montant de 500 millions de gourdes, a révélé le titulaire de l'intérieur et des collectivités territoriales, François Anick Joseph, au terme d'échanges, le 13 septembre 2016, avec la commission « éthique et anti-corruption » au sénat de la république.

Les mairies seront associées à la distribution de ces « cartes-cadeaux anonymes », annonce Joseph.

Le Mict met en avant l'existence d'une loi, remontant à 1996, qui, en l'absence du conseil d'administration des fonds des collectivités territoriales, autoriserait le gouvernement à décider du mode d'utilisation de ces fonds.

Le 24 Avril 2017

Le Groupe Croissance place la décentralisation au centre du débat
sur le développement durable en Haïti



Plus de 300 personnes dont une centaine de Maires/Mairessees et des cadres des collectivités locales ont pris part aujourd'hui au Karibe Convention Center à l'inauguration de la 7ème Edition du Sommet International sur la Finance qu'organise du Groupe Croissance.

“Il faut accorder la priorité à la décentralisation si l'on veut réellement lancer Haïti sur les voies du développement durable ” a lancé Kesner Pharel, PDG du Groupe Croissance, introduisant le thème central de cette première journée consacrée à la finance municipale.

Pour le sénateur Francenet Dénius, président de la Commission permanente Intérieur et Collectivités Territoriales, l'un des freins à la réalisation des droits sociaux et économiques du peuple haïtien “s'avère l'échec de la decentralization promue par la Constitution de 1987. A ce niveau, le sénateur des Nippes (VERITE) ne ménage ni l'administration ecntrale, ni le pouvoir législatif et même les élus locaux.

L'Administration centrale ne manifeste sa volonté de se déconcentrer qu'à travers une simple "départementalisation de certains services à travers les Directions départementales" qui très souvent se révèlent faibles, inefficaces.

En ce qui concerne l'échec de la décentralisation, le sénateur Francenet Dénus ne ménage pas ses collègues du parlement qui non seulement ne distribuent pas équitablement en ressources financières les collectivités territoriales au moment de voter le budget mais aussi interviennent dans la gestion des fonds de ces collectivités.

Quant aux élus locaux, le président de la Commission permanente Intérieur et Collectivités Territoriales du Sénat souligne l'absence d'une administration publique locale, le manque de moyens financiers et la concurrence politique déloyale des parlementaires (députés et sénateurs).

Pour rendre la décentralisation effective, le sénateur plaide en faveur du renforcement des collectivités territoriales qui implique "non seulement un cadre legal portant organization et fonctionnement de leur administration mais également un dispositif de formation".

Autre personnalité politique à s'adresser aux Maires/Mairessees du Sommet International sur la Finance : Youri Latortue, président du Sénat. Abondant dans le même sens que son collègue des Nippes, le sénateur des Nippes (AAA, Atibonit An Aksyon) pense que les "pouvoirs locaux et l'administration des collectivités territoriales prévues par la Constitution de 1987 amendée ne sont que des coquilles vides sans des agents publics et des fonctionnaires territoriaux qualifiés et sans la finance locale".

Le président du sénat en a profité pour annoncer que le fonds d'investissement alloué aux communes passera de 10 millions de gourdes (\$143,000) à 25 millions (\$357,000) dans le budget rectificatif qui sera voté bientôt.

A cet effet, les maires avaient une participation accrue durant le sommet. Avec moins d'un milliard de gourdes de recettes communales, la situation des 140 communes interpelle le président de la Fédération nationale des maires haïtiens (Fenamh), le maire principal de Carrefour Jude Édouard Pierre.

Sur les 140 communes, seules six (6) d'entre elles collectent 95 % des recettes. Ces six communes font partie des 8 qui constituent la zone métropolitaine de Port-au-Prince. Les 134 autres collectent moins de 5 % des recettes communales réparties sur l'ensemble du territoire.

Jude Édouard Pierre, qui est à son deuxième mandat à la tête de la commune de Carrefour, regrette que dans les débats on ne tient pas compte suffisamment du poids de l'immobilier dans les recettes communales. Selon lui, la Contribution foncière sur les propriétés bâties (CFPB), couramment appelée « impôt locatif », est composée à 97 % de recettes communales ou sources de revenus des communes. Depuis l'institution de la CFPB en 1979 et revisitée en 1981, rien n'a été fait dans le domaine, aucun aménagement n'a été consenti dans les lois qui régissent la collecte des taxes

communales, s'est plaint le maire de Carrefour, qui s'est exprimé dans une conférence de presse au centre de convention de la Banque de la République d'Haïti (BRH).

Le président de la fédération Nationale des Maires d'Haïti (Fenamh), Jude Edouard Pierre, s'insurge contre la politique budgétaire du gouvernement exprimée dans le budget rectificatif soumis aux législateurs. Il ne décolère pas en raison de la réduction de 70 % des fonds alloués aux municipalités.

Nous sommes indignés par cette coupe drastique par rapport au précédent budget, dit-il faisant allusion aux allocations du fonds de développement et d'aménagement du territoire.

Ce fonds est communément appelé fonds communaux et est disponible depuis l'administration de René Préal.

Nous sommes grandement étonnés parce que les fonds sont en moyenne de 2.5 à 3 millions de gourdes, déplore le Maire de Carrefour annonçant une campagne auprès des parlementaires pour modifier les allocations dans cette rubrique. Le Parlement dispose de prérogatives pour faire des recommandations à l'Exécutif, a laissé entendre M. Pierre attirant l'attention sur la situation difficile des Mairies.

Les responsables de la Fenamh se proposent de rencontrer les présidents des deux chambres, les présidents et membres des commissions intérieur et finances du Sénat et de la chambre des députés afin de conscientiser les législateurs sur ce problème.

Les parlementaires semblent très préoccupés par ces fonds communaux. Plusieurs élus avaient salué par des applaudissements l'intervention du président de l'Assemblée Nationale, Youri Latortue, sur la nécessité des fonds communaux.

Le président de la Fenamh critique le comportement du chef de l'état et du Premier Ministre qualifiant cette décision de mépris pour la décentralisation. Il n'y a aucune allocation dans le budget pour le processus de décentralisation, dit-il estimant la décentralisation incontournable pour le développement économique.

P-au-P, 12 sept. 2017 Le maire de la commune de Carrefour (périphérie sud) et président de la Fédération nationale des maires haïtiens (Fenamh), Jude Edouard Pierre, est monté au créneau pour dénoncer la loi de finances 2017-2018, votée au parlement.

« Il est inconcevable que les collectivités ne soient pas émargées dans le budget. Aucun chapitre du budget 2017-2018 ne traite du financement des collectivités », déplore le maire de Carrefour.

« Aucun maire n'acceptera que le ministère des finances vienne formater son ordinateur pour baisser le pourcentage de la Contribution foncière des propriétés bâties qui est actuellement de 6%

pour une valeur locative inférieure à 2 mille gourdes et de 15% pour une valeur locative supérieure à 20 mille gourdes. », soutient-t-il.

Principale source de revenus des collectivités et des communes de la République, la Cfpb représenterait 95% à 97% du financement des collectivités, indique-t-il.

« Le gouvernement a décidé et le parlement a approuvé que le minima de 6% soit considéré à partir de 50 mille gourdes et ceci sans l'aval des collectivités [...] »

Le président de la Fenamh estime que c'est une violation de la constitution, cette dernière faisant obligation à l'État de consulter les collectivités sur toutes modifications concernant les finances des localités.

« Le ministère des finances a accordé 60% de réduction aux retraités redevables de la Cfpb, et 50% aux hôtels, toujours sans l'aval des collectivités et sans mécanisme de compensation [...] », critique Pierre qui appelle à une véritable réforme de la fiscalité locale.

Il faut aussi une véritable réforme au niveau du décret-loi du 5 avril 1979 qui a institué la Cfpb, souhaite-t-il.

Sur l'ensemble du territoire national, les recettes communales agrégées ne dépasseraient pas un milliard 200 million de gourdes. 95% de ce montant seraient collectés par seulement 7 communes sur les 140 du pays : Carrefour, Delmas, Croix-des-Bouquets, Pétion-ville, Port-au-Prince, Tabarre et Cité Soleil (de la zone métropolitaine).

Le fait que 133 communes n'arriveraient pas à collecter 5% des recettes agrégées entrave le développement local, selon Jude Edouard Pierre.

Il qualifie d'« injuste » la répartition du budget qui devrait concerner l'ensemble du territoire et critique vertement la création du fond départemental qui sera géré par des sénateurs.

La Fenamh serait en train de planifier un congrès, qui doit se tenir probablement à la mi-septembre 2017, afin de consulter des experts et discuter des voies et moyens légaux à utiliser en vue de faire valoir sa position.

La loi de finances 2017-2018 d'un montant de 144 milliards de gourdes (Ndlr : US \$ 1.00 = 64.00 gourdes ; 1 euro = 79.00 gourdes ; 1 peso dominicain = 1.60 gourde aujourd'hui) a été votée, par la chambre des députés, le samedi 9 septembre 2017, dans les mêmes termes que le Sénat.

Les sénateurs l'avaient adopté, dans la soirée du mercredi 6 septembre 2017, avec 18 voix pour, 2 abstentions et 1 contre en dépit d'une éventuelle mise en garde de plusieurs organisations sociales et de droits humains.

La loi de finances 2017-2018 privilégierait les intérêts du pouvoir en place et de la bourgeoisie, au détriment de ceux de la population, selon elles.

Mardi, à l'Hôtel Montana, l'Office de Management et des Ressources Humaines (OMRH) organise, de concert avec le Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales (MICT), un important atelier de travail avec des hauts cadres de l'État haïtien, sur la proposition de la loi-cadre sur la décentralisation.

Conscient donc de l'importance de cette proposition de loi et des changements qu'elle peut occasionner dans la gestion des affaires publiques, l'OMRH, tout en saluant l'initiative du parlement de doter le pays d'une loi-cadre sur la décentralisation, veut apporter sa contribution dans l'examen de l'applicabilité de la loi.

A noter que 9 ministères MICT, MTPTC, MSPP, MENFP, MPCE, MEF, MJSP, MDE et MARNDR auxquels se joindront divers organismes publics UCLBP, CIAT, CSCCA et FENAMH, des Délégués départementaux, des Agents exécutifs intérimaires et certaines personnalités, dont le Sénateur Jocelerme Privert (intervenant principal), participent dans cet atelier.

L'OMRH rappelle que « *La constitution de la République d'Haïti de 1987 tant dans sa version initiale qu'amendée fait de la décentralisation administrative un facteur incontournable dans la mise en place du nouveau projet de société désiré par tous les haïtiens et les haïtiennes.*

Par décentralisation, il faut entendre un transfert de pouvoirs de l'Etat vers d'autres entités appelées collectivités territoriales et bénéficiant, sous sa surveillance, d'une certaine autonomie de gestion. Cependant, il importe de délimiter le champ d'intervention de l'Etat central et celui des collectivités pour éviter toute forme de chevauchement possible.

Une loi-cadre sur la décentralisation est une contribution majeure à l'avancement du processus dans le pays. Cependant, sa mise en œuvre peut être contrariée si les acteurs impliqués ne sont pas imbus de ses principales dispositions et si elle ne tient pas compte des entraves qui peuvent entacher son respect. Ainsi, faciliter l'appropriation de la proposition de ladite loi sur la décentralisation par les parties prenantes, tel est l'objectif majeur de cette activité. »

- ✓ MTPTC (Ministère des Travaux Publics Transport et Communications) ;
- ✓ MSPP (Ministère de la Santé Publique et de la Population) ;
- ✓ MENFP (Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle) ;
- ✓ MPCE (Ministère de la Planification et de la Coopération Externe} ;
- ✓ MEF (Ministère de l'Économie et des Finances) ;
- ✓ MJSP (Ministère de la Jeunesse, des Sports et de l'Action Civique) ;
- ✓ MDE (Ministère de l'Environnement) ;
- ✓ MARNDR (Ministère de l'Agriculture des Ressources Naturelles et du Développement Rural) ;
- ✓ UCLBP (Unité de Construction de Logements et de Bâtiments Publics) ;
- ✓ CIAT (Comité Interministériel pour l'Aménagement du Territoire) ;
- ✓ CSC/CA (Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif) ;
- ✓ FENAMH (Fédération Nationale des Maires Haïtiens).

Vendredi à l'Hôtel Royal Decameron, sur la Côte des Arcadins, en présence du Premier Ministre Jack Guy Lafontant, de Max Rudolph Saint-Albin Ministre de l'Intérieur, de Major David Basile, Directeur Général de l'Unité de Lutte Contre la Corruption (ULCC) et de Jude Edouard Pierre le Président de la Fédération Nationale des Maires Haïtiens (FENAMH), s'est ouvert un séminaire de formation, d'informations et de sensibilisation de deux jours à l'intention des maires de l'Ouest sur la lutte contre la corruption autour du thème « Vers l'implication des élus locaux dans la lutte contre la corruption »

Ce séminaire vise à sensibiliser les élus locaux sur la responsabilité collective dans la lutte contre la corruption, qui constitue un obstacle à la bonne gouvernance, au développement, à la croissance économique et aux investissements et est un véritable fléau pour la société haïtienne en général

Dans son intervention d'ouverture, le Major David Basile a rappelé la mission de l'ULCC, chargée de conduire la politique de prévention et de lutte contre la corruption, selon des principes de bonne gouvernance et de gestion des ressources publiques axée sur les résultats. Il a en outre, rappelé aux maires de l'Ouest l'obligation constitutionnelle faite aux ordonnateurs et comptables de deniers publics de faire leur déclaration de patrimoine et annoncé à ce sujet, un encadrement technique que l'ULCC s'apprête à mettre à la disposition de la FENAMH pour aider les maires qui le souhaitent, à remplir leur formulaire de déclaration de patrimoine.

Le Ministre Saint-Albin, a insisté sur le renforcement de la gouvernance financière locale et la maîtrise d'ouvrages par les collectivités. A cette fin, il a annoncé que son Ministère de concert avec celui de l'Économie, entend accompagner les autorités locales. Dans le cadre du renforcement des administrations communales et des réformes de la gouvernance locale il a cité certaines actions déjà réalisées comme : le recrutement, la formation et le fonctionnement des contrôleurs financiers territoriaux dans les arrondissements pour l'accompagnement technique des mairies en matière de finances publiques ; l'accompagnement des communes dans la préparation et l'exécution des budgets et la préparation des comptes administratifs et l'introduction d'un système de gestion financière.

Le Premier Ministre a qualifié cette activité d'initiative novatrice permettant une approche stratégique destinée notamment au renforcement de la lutte contre la corruption\ dans les institutions locales et à la rentabilité des investissements publics.

Au cours de la première journée de ce séminaire, des spécialistes en droit et en gouvernance locale sont intervenus entre autres sur la déclaration de patrimoine et le cadre légal et réglementaire des collectivités territoriales.



Le 11 octobre 2016, à l'issue de sa conférence-bilan, la Fédération Nationale des Maires Haïtiens a signé un protocole d'accord suivant avec l'université Quisqueya, formalisant les rapports des deux entités, dans le cadre du projet Vwazen.

Entre

L'université Quisqueya, représentée par Monsieur Jacky Lumarque, Recteur, d'une part

et

La Fédération Nationale des Maires, représentée par Monsieur Jude Édouard Pierre, Président, d'autre part

Préambule

L'université Quisqueya (uniQ), institution privée de service public, dans le respect de la mission de service à la communauté qui a prévalu depuis sa création, souhaite apporter un appui concret et

permanent aux élus locaux dans la gestion au quotidien, afin de les aider à toujours mieux préserver les intérêts collectifs et contribuer au développement local intégré des collectivités territoriales.

La Fédération Nationale des Maires (FENAM), regroupant les maires des 145 communes du pays, veille, avec le concours de ses membres à la défense des intérêts des collectivités la composant et travaille à leur développement. Elle est l'interlocutrice privilégiée en matière de développement local et durable.

L'uniQ et la FENAM partagent la conviction que le développement réel d'Haïti passe par le développement local et que les collectivités territoriales sont le lieu de celui-ci. Elles souhaitent promouvoir la participation de tous au développement en encourageant les partages de savoir et d'expérience entre l'université et les collectivités et entre les collectivités entre elles.

Article 1. Objet

Le présent protocole a pour but d'instituer une collaboration entre l'uniQ et la FENAM dans le cadre du projet *Vwazen*, en annexe. Porté par la Direction des Affaires Étudiantes et du Volontariat Social de l'université Quisqueya, le projet *Vwazen* est un projet d'appui aux collectivités territoriales ayant vocation à produire un cadre de développement durable pour chaque communauté, procéder à des transferts de savoirs et de compétences et renforcer l'autonomie de la population locale. Il permet à des étudiants volontaires de mettre en pratique leurs savoirs et d'acquérir de l'expérience dans leurs domaines d'études et au-delà en s'engageant et en s'investissant dans une communauté. Les étudiants finissants auront, en outre, la possibilité d'effectuer leurs mémoires et/ou projets de fin d'étude sur et au bénéfice de l'une des communautés où le projet est implanté.

La collaboration vise également à renforcer les échanges et collaborations entre les collectivités membres de la FENAM et les facultés, laboratoires et instituts de l'uniQ sur les principaux enjeux, actuels et futurs, du développement durable dans l'ensemble des communes. L'université peut s'adjoindre d'autres partenaires universitaires tant en Haïti qu'à l'Étranger.

Article 2. Modalités de concertation

L'uniQ et la FENAM décident de partager leur connaissance des réalités locales, et leurs savoir-faire respectifs, pour le déploiement du projet *Vwazen* dans les communes et leurs sections communales. Ils souhaitent sensibiliser leurs membres à l'intérêt de la mise en place d'instances locales de réflexion et de concertation afin de concourir à une perception globale des attentes des différents acteurs sur laquelle fonder une politique de développement adaptée aux besoins locaux.

Article 3. Mise en œuvre

Dans le cadre de ce présent protocole d'accord, onze axes du développement local pourront faire l'objet d'une collaboration:

- Administration et Institutions
- Aménagement du territoire et infrastructures

- Économie et Finances
- Éducation et Recherche
- Société et Culture
- Sciences et Technologies
- Justice et Sécurité
- Relations Extérieures
- Migration
- Environnement et Santé
- Identité de marque

Les deux parties s'engagent à rechercher chacun de son côté et conjointement les financements nécessaires à la réalisation des activités prévues dans le présent accord.

Article 4. Procédure de suivi

L'uniQ et la FENAM se retrouveront au moins deux fois par an pour veiller au suivi et à l'évaluation du présent protocole d'accord.

Article 5. Durée

Le présent protocole d'accord est conclu pour trois ans à partir de la date de signature et renouvelé par tacite reconduction. Il pourra être dénoncé à la demande écrite de l'une ou l'autre des parties avec un délai de préavis de 2 mois. Il pourra être actualisé en fonction des textes législatifs ou réglementaires pouvant être mis en œuvre après sa date de signature.

Organisées par la Fédération Nationale des Maires d'Haïti (FENAMH) et Cités Unies France, la fédération des collectivités territoriales françaises engagées en coopération décentralisée, avec le soutien du Ministère haïtien de l'Intérieur et des Collectivités territoriales (MICT), du Ministère français de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) et de l'Ambassade de France en Haïti, **les 2èmes Assises de la coopération décentralisée franco-haïtienne se tiendront les 5 et 6 décembre 2017 à Port-au-Prince.**

Ces Assises réuniront l'ensemble des Maires d'Haïti et plus d'une centaine de membres des collectivités françaises de Métropole et des Amériques, ainsi que des représentants de l'Etat haïtien et de ses principaux partenaires nationaux et internationaux.

Espace de dialogue et d'échanges sur les principales thématiques de coopération entre collectivités françaises et haïtiennes, **ces Assises alterneront conférences, tables rondes et ateliers sur des sujets clés du développement territorial** : l'éducation, l'aménagement du territoire, l'environnement et le développement rural, la gestion de l'eau et des déchets, l'intercommunalité, la fiscalité locale, la démocratie participative, le tourisme et le patrimoine ou encore la coopération et l'intégration régionale.

Ces Assises donneront également lieu à plusieurs visites de terrain des délégations des collectivités françaises sur les territoires des communes haïtiennes avec lesquelles elles coopèrent.

Les Assises de la coopération décentralisée franco-haïtienne se sont déroulées du **4 au 6 décembre 2017** à Port-au-Price en Haïti.



En préparation de ces Assises, Monsieur Jude Edouard Pierre, Maire de la ville de CARREFOUR, Président de la Fédération Nationale des Maires d'Haïti (FENAMH), a rencontré en Guadeloupe les acteurs de la coopération décentralisée.

Participaient à cet échange, plusieurs élus (les maires de Pointe-à-Pitre et Gourbeyre) mais aussi des acteurs de la Région, du CNFPT, de l'Agence des 50 Pas Géométriques, ou encore des associations "Paysage Parc et Jardins", CORECA/Contact Recherche Caraïbe et le Think Tank "Bio Désir".

La démarche vise à valoriser la diplomatie urbaine et à envisager différents axes de coopération pour que les villes franco-haïtiennes construisent un réseautage et s'entraident sur des problématiques urbaines avec une réciprocité des actions menées.

Le souhait du président de la FENAMH est de favoriser le développement de la coopération décentralisée de ville à ville en recherchant des partenaires auprès des collectivités et institutions guadeloupéennes. Ce type de coopération plus dynamique et opérationnelle avec en corollaire une recherche de réciprocité, permet des actions pérennes dans l'administration et le développement des territoires. Le programme des assises couvre donc un très large champ de domaines d'application comme :

- Changement climatique et prévention contre les risques naturels
- Planification locale du développement, aménagement du territoire et développement économique territorial
- Gestion de l'eau et assainissement
- Gestion des déchets
- Tourisme, patrimoine et culture
- Éducation, formation professionnelle
- Intercommunalité, mutualisation des moyens et des ressources
- Enfance, Jeunesse et citoyenneté, société civile et démocratie locale
- Pêche, agriculture, agroécologie et développement rural
- Finance, fiscalité locale et autonomie des territoires.

Les communes de Pointe-à-Pitre et de Gourbeyre sont déjà engagées dans ces échanges avec Haïti qui feront l'objet de communication durant ces assises. D'autres contributions ont également été proposées, à titre d'exemple : la transposition de l'opération pilote de relocalisation des biens et des personnes en zones littorales ; ces espaces sont soumis aux aléas majeurs et les communes de Petit-Bourg et de Gourbeyre, agissent aussi avec l'aide de nombreux acteurs institutionnels, notamment, l'Agence des 50 pas, le BRGM, la DEAL...

La Fédération nationale des maires d'Haïti (FENAMH) exige sa participation dans les consultations pour le choix du nouveau Premier Ministre

Alors que le Président Jovenel Moïse poursuit les pourparlers au Palais national en vue de choisir le successeur de Jack Guy Lafontant à la Primature, la *Fédération nationale des maires d'Haïti* s'est réunie ce mercredi à l'extraordinaire à l'hôtel Marriot de Port-au-Prince en vue de discuter sur la crise politique que connaît le pays depuis plus d'une semaine. A la suite de cette réunion, les membres de la FENAMH ont adopté une résolution dans laquelle cette association "exige sa participation dans la définition du profil du nouveau Premier Ministre qui devra absolument avoir une sensibilité pour la decentralization et les collectivités territoriales".

Autres points de cette résolution: l'arrêt immédiat de la confusion du rôle entre les parlementaires et les collectivités territoriales, l'implication des élus locaux dans la gestion du Fonds de gestion et de développement des collectivités territoriales (FGDCT), la creation d'un Ministère des Collectivités territoriales et du Développement local.

Un extrait de la résolution adoptée par les membres de Fédération nationale des maires d'Haïti (FENAMH) lu par la Secrétaire générale de cette association Mme Rbecaline Ziki Decelmont, Maire de la Commune de l'Acoul du Nord.

Haiti: Les maires élus réclament le respect de la durée constitutionnelle de leur mandat



PORT-AU-PRINCE – Pas question à ce que le mandat des Conseils Municipaux soit écourté. La durée constitutionnelle de leur mandat est de quatre ans et devrait prendre fin en juillet 2020. C'est du moins le plaidoyer des maires élus du pays. Par conséquent, ils ont adopté, le vendredi 27 décembre 2019, à Pétion-Ville, un document baptisé “la déclaration de Montana”, au cours de leur 4ème assemblée générale, sous les auspices de la Fédération Nationale des Maires d’Haïti (FENAMH).

Le Conseil Exécutif de la FENAMH, sous le leadership du Maire de Carrefour Jude Édouard Pierre, a dénoncé des ex-agents intérimaires, des militants politiques, certains parlementaires et quelques conseillers du Chef de l’État qui essaient de pressurer le Président de la République à ce qu’il remplace les maires élus par des agents intérimaires en janvier 2020.

Le remplacement des Maires par des agents intérimaires du pouvoir Exécutif aggraverait considérablement la crise socio-économique et politique, ont estimé les membres des Conseils Communaux exprimant leur vive inquiétude à cause de la fragilité de la situation actuelle du pays.

Dans “la déclaration de Montana”, les Magistrats élus, ont réaffirmé leur volonté de continuer à respecter strictement la constitution haïtienne et de protéger les acquis démocratiques garantissant la stabilité dans le pays. Ils ont présenté la décentralisation

effective de l'État et l'autonomisation des collectivités territoriales comme les meilleures solutions aux problèmes structurels d'Haïti.

La FENAMH a estimé que le pouvoir central a failli à sa noble mission qui est d'organiser des élections en vue de garantir la stabilité au sein des institutions publiques, alors que le mandat des élus locaux prendra fin en juillet 2020. Plus que jamais, ces élus locaux décident de partir en juillet 2020 à la fin de leur mandat.

La FENAMH s'est engagée à travailler avec les forces sociales pour favoriser la décentralisation de l'Etat en renforçant les collectivités territoriales et les acteurs de la société civile et à adopter et publier le manifeste de la décentralisation. "Un outil politique et de plaidoyer des acteurs locaux qui favorisera la décentralisation, la démocratie et le développement local".

Les Maires d'Haïti entendent supporter toutes les actions nécessaires visant à rendre possible la tenue des élections en octobre 2020 et à permettre le déblocage des fonds communaux pour les exercices 2017-2018 et 2018-2019. Ils veulent aussi la réaffectation d'une partie du budget de la chambre des députés pour financer des projets d'infrastructures de base dans toutes les sections communales.

Les maires élus des différentes communes d'Haïti continuent de réclamer le respect de la durée constitutionnelle de leur mandat qui est de quatre ans. En juillet 2020, ils rendront leur tablier. Pas avant, persistent-ils. Une résolution a été prise en ce sens, le vendredi 27

décembre 2019, à Pétion-Ville, au cours de la quatrième assemblée générale extraordinaire de la Fédération Nationale des Maires d’Haïti, (FENAMH).

Pétion-Ville, le 28 décembre 2019.- Pas question à ce que le mandat des Conseils Municipaux soit écourté. La durée constitutionnelle de leur mandat est de quatre ans et devrait prendre fin en juillet 2020. C’est du moins le plaidoyer des maires élus du pays. Par conséquent, ils ont adopté, le vendredi 27 décembre 2019, à Pétion-Ville, un document baptisé “la déclaration de Montana”, au cours de leur 4ème assemblée générale, sous les auspices de la Fédération Nationale des Maires d’Haïti (FENAMH).

Le Conseil Exécutif de la FENAMH, sous le leadership du Maire de Carrefour Jude Édouard Pierre, a dénoncé des ex-agents intérimaires, des militants politiques, certains parlementaires et quelques conseillers du Chef de l’État qui essaient de pressurer le Président de la République à ce qu’il remplace les maires élus par des agents intérimaires en janvier 2020.

Le remplacement des Maires par des agents intérimaires du pouvoir Exécutif aggraverait considérablement la crise socio-économique et politique, ont estimé les membres des Conseils Communaux exprimant leur vive inquiétude à cause de la fragilité de la situation actuelle du pays.

Dans “la déclaration de Montana”, les Magistrats élus, ont réaffirmé leur volonté de continuer à respecter strictement la constitution haïtienne et de protéger les acquis démocratiques garantissant la stabilité dans le pays. Ils ont présenté la décentralisation effective de l’État et l’autonomisation des collectivités territoriales comme les meilleures solutions aux problèmes structurels d’Haïti.

La FENAMH a estimé que le pouvoir central a failli à sa noble mission qui est d’organiser des élections en vue de garantir la stabilité au sein des institutions publiques, alors que le mandat des élus locaux prendra fin en juillet 2020. Plus que jamais, ces élus locaux décident de partir en juillet 2020 à la fin de leur mandat.

La FENAMH s'est engagée à travailler avec les forces sociales pour favoriser la décentralisation de l'Etat en renforçant les collectivités territoriales et les acteurs de la société civile et à adopter et publier le manifeste de la décentralisation. "Un outil politique et de plaidoyer des acteurs locaux qui favorisera la décentralisation, la démocratie et le développement local".

Les Maires d'Haïti entendent supporter toutes les actions nécessaires visant à rendre possible la tenue des élections en octobre 2020 et à permettre le déblocage des fonds communaux pour les exercices 2017-2018 et 2018-2019. Ils veulent aussi la réaffectation d'une partie du budget de la chambre des députés pour financer des projets d'infrastructures de base dans toutes les sections communales.

Les Maires d'Haïti et de la République Dominicaine signent un Accord de Coopération Municipale

Vendredi 7 juin 2019

La Fédération Dominicaine des Municipalités (Fedomu) et la Fédération Nationale des Maires d'Haïti (Fenamh) ont signé hier un accord de collaboration institutionnelle dans le but de promouvoir des relations de coopération mutuelle pour favoriser et développer le rapprochement et le respect entre les deux institutions dans leurs pays respectifs.

L'acte de l'accord, signé par Nelson Guillén, maire de San Cristóbal, représentant la Fedomu, et le président de la Fenamh et maire de Carrefour, Jude Edouard Pierre, a été assisté par le secrétaire général de la Ligue des municipalités dominicaine (LMD), Johnny Jones, ainsi que le ministre de l'Economie, du Plan et du Développement, Isidoro Santana, et l'ambassadeur d'Espagne en République dominicaine, Alejandro Abellán García de Diego, comme témoins.

Accord

L'accord prévoit également que les deux entités s'engagent à promouvoir des espaces d'articulation et de communication entre les municipalités frontalières des deux côtés de la frontière. En outre, établir des mécanismes d'articulation entre les autorités locales et les fonctionnaires, échanger des informations et des bonnes pratiques sur l'action internationale au niveau local afin d'élargir les connaissances et les bonnes pratiques à appliquer dans la "coopération internationale décentralisée".

En outre, développer des programmes d'échange entre les autorités et les responsables municipaux pour le transfert de connaissances, d'informations et d'expériences. Fenamh et Fedomu entreprendront un processus de coopération entre les municipalités haïtiennes et les municipalités dominicaines, en vue de conclure des accords de jumelage. "Sur des aspects plus symboliques, le projet de jumelage devrait correspondre aux objectifs réciproques des deux villes concernées ", ont-ils déclaré.

Délégation

La mission haïtienne présente dans le pays depuis mercredi est présidée par Jude Edouard Pierre, président de Fenamh et maire de Carrefour. Il est complété par Antenor Denoïl, maire de Belle-Anse ; Fritsne Chery, maire de Roche à Bateau ; Ziky Reb

Decelmond, maire d'Acul du Nord ; Wilnor Pierre, maire de Petit-Trou-de-Nippes et Laguerre Lochard, maire de Mirebalais. Aussi, Hodes Myrtil, maire de Chansole ; Wilson Jeudy, maire de Delmas et Kettyna Bellabe, mairesse adjointe de Port-au-Prince. Par ailleurs, Joseph Gontran Louis, directeur exécutif de Fenamh ; Marie Hilda Baker, conseillère de la Fenamh et Fernandel Georges, directeur des projets.

Développement des villes et des collectivités

La directrice exécutive de Fedomu, Altagracia Tavárez, a présenté le projet " Appui à la gouvernance territoriale pour le développement de villes et de communautés durables en République dominicaine ", qui bénéficie du soutien de l'Agence Espagnole de Coopération Internationale pour le Développement (AECID).

Pas un seul jour du mandat des maires ne sera retranché, rappelle la FENAMH

La fédération nationale des maires D'Haïti a organisé, vendredi 27 décembre 2019, sa quatrième assemblée générale extraordinaire, au cours de laquelle les édiles ont discuté de leur bilan. L'occasion pour la FENAMH de se fixer concernant toute manœuvre visant à interrompre les mandats de ses membres, seuls les élus remplaceront les autres élus, a-t-elle rappelé.

Ils ont en effet adopté à l'unanimité une résolution baptisée: RÉSOLUTION DE MONTANA pour exiger le respect scrupuleux de leur mandat. "Pas un seul jour ne sera retranché de nos mandats" a déclaré Jude Édouard Pierre Président de la fédération nationale des maires D'Haïti. Pour l' élu de la municipalité de Carrefour, il est inconcevable que des élus soient remplacés par de simples agents intérimaires assujettis au Chef de l'État.

"Le Président Jovenel Moïse, en tant qu' élu comprend notre position. Ce n'est point dans son désir d'écourter nos mandats, ce sont des anciens agents intérimaire soutenus par des parlementaires et militants récalcitrants qui cherchent à nous évincer" a martelé le responsable de la FENAMH. Jude Édouard Pierre s'est toutefois montré désintéressé à faire partie d'une quelconque commission. Pas un jour de moins, pas un jour de plus a-t-il dit.

RENCONTRE DE TRAVAIL ENTRE LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR ET LA FENAMH DANS LE CADRE DU RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DES MUNICIPALITÉS



Port-au-Prince, le samedi 5 mai 2018.- . Le Ministre de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales, M. Jean Marie Reynaldo BRUNET, a tenu dans la soirée du samedi 5 mai, une session de travail avec les Représentants de la Fédération Nationale des Maires d'Haïti (FENAMH).

Cette rencontre s'inscrit dans la double démarche d'une consolidation des liens du Ministère de l'Intérieur avec les pouvoirs locaux et la nécessité de renforcer les capacités de municipalités, conformément aux vœux du Président de la République SEM. Jovenel MOÏSE.

Au cours de cette séance de travail, un état des lieux des dossiers en cours a été dressé. Les discussions se sont déroulées également sur les difficultés entourant l'utilisation des fonds communaux et l'urgence d'adresser les arriérés sur les allocations et les dettes accumulées pour les fêtes patronales.

De même, les représentants des différentes associations de maires, ont plaidé, à cette rencontre, pour la formalisation des projets dits « portes d'entrées ». En ce sens, ils ont émis le vœu de voir le MICT mobiliser 1 million de gourdes au profit de chacune des communes éligibles pour ces projets d'accompagnements des communautés.

Pour sa part, le Ministre Jean Marie Reynaldo BRUNET a invité les membres de la FENAMH, représentants des édiles des 140 communes du pays, à faire le plaidoyer auprès de leurs pairs, pour

établir, sinon pour certains renforcer leur plan de développement communal. Aussi, il appelle la FENAMH à inciter l'ensemble des maires à entreprendre une meilleure animation de leur territoire, avec l'appui du MICT.

Enfin, le Ministre BRUNET a affirmé vouloir « Encourager et accompagner les efforts des maires pour la mobilisation fiscale, avec l'appui des institutions étatiques concernées, telles le Ministère de l'économie et des finances et la Direction générale des impôts ».

Le Titulaire du MICT, entend aussi mettre à contribution le savoir-faire de toute son équipe, afin d'établir avec la FENAMH, des relations basées sur la confiance et des obligations de résultats, conditions nécessaires à la croissance et au développement durable des collectivités territoriales.

FENAMH : déclaration de Montana

Selon la déclaration de Montana: Le mandat des maires élus en 2016 prendra fin au terme de leur mandat au mois de juillet 2020. La Fédération Nationale des Maires d'Haïti, (FENAMH) vient d'organiser leur quatrième forum le vendredi 27 décembre 2019, à l'hôtel Montana, Pétion-Ville. Si les magistrats ont au cours de cette assemblée générale extraordinaire dressé un bilan de l'année 2019 qui s'achève et des perspectives pour 2020, le vrai mobile de leur forum a été la question de

la durée de leur mandat. En effet, une résolution a été prise pour clarifier une fois pour toutes les confusions, en espérant qu'elle met fin à toutes les rumeurs qui circulaient en considérant la date où les maires étaient entrés en fonction.

Le président de la FENAMH, le Maire de Carrefour Jude Édouard Pierre. L'une des revendications majeures des Magistrats, ils ne sont pas responsables si l'Etat Central ayant pour tâche d'organiser les élections a failli à son devoir. En ce sens, il n'y a pas de question d'écourter le mandat constitutionnel des maires élus, qui est de quatre ans. Dans son discours de circonstance, au cours de ce forum, le président de la FENAMH, le Maire de Carrefour Jude Édouard Pierre a tout bonnement dénoncé, les roulisseurs particulièrement des ex-agents intérimaires, et des militants politiques tous ceux-là qui sont en campagne ou du moins *rampaient* ou pressuraient Jovenel Moïse à ce qu'il renvoie les maires élus au mois de janvier 2020 sous prétexte d'une quelconque expiration de mandat. Premier congrès de la Fenamh. Les magistrats présents à l'unanimité ont rejeté d'un revers de main cette proposition en soulignant que le mandat des maires élus en 2016 prendra fin au terme de leur mandat au mois de juillet 2020. Les 144 cartels ont adopté l'« Accord de Montana » qui sera acheminé sous peu au Président Jovenel Moïse, selon les déclarations du président de la FENAMH.

En vue de garantir la stabilité au sein des institutions publiques la FENAMH recommande entre autres que des dispositions soient prises pour créer un climat propice à la tenue des élections en octobre 2020. Ce qui logiquement et politiquement signifie que les Magistrats sans le dire ouvertement ne sont pas pour la démission de Jovenel Moïse.

Devenu agent intérimaire, Jude Édouard Pierre affaiblit la lutte de la FENAMH

Dans un message sur son compte Twitter, le maire de Carrefour, Jude Édouard Pierre, également président de la Fédération nationale des maires haïtiens (FENAMH), a informé de sa décision de ne plus démissionner à la tête de la mairie de Carrefour, et de rester comme agent

intérimaire afin de poursuivre certains travaux déjà entamés dans la commune. C'est une décision qui va non seulement à l'encontre de la philosophie de la FENAMH, mais affaiblit aussi la lutte que mène l'Association depuis de nombreuses années.

Jude Édouard Pierre a été, ces dernières années, la principale figure de la FENAMH dans le cadre de la lutte pour l'autonomisation des collectivités territoriales. Cette organisation a toujours été dans une lutte acharnée contre le pouvoir central pour l'organisation régulière des élections au niveau des municipalités. Au cours du mois de juin, face à la décision de l'exécutif de convertir en agent intérimaire les maires élus en 2015, la lutte de la FENAMH contre le pouvoir en place a été intensifiée. Sur son compte Twitter, le leader de la FENAMH avait indiqué qu'accepter d'être agent intérimaire serait incompatible avec le combat qu'il a mené pendant les 4 dernières années à la tête de la FENAMH, protestant par ailleurs pour un respect de la constitution et les lois haïtiennes.

Un mois après, soit en juillet, Jude Édouard Pierre a fait une autre déclaration allant dans le même sens. Et jusqu'à date, on peut lire cette déclaration sur son compte Twitter. « La transformation en commission municipale des cartels élus des élections de 2015 est une attaque contre la démocratie locale et la décentralisation. Quelqu'un doit dire non. Moi, je le commence... Justice pour la décentralisation, justice. Yon majistra pa yon jwèt », a-t-il écrit. Pourtant, aujourd'hui, Jude Édouard Pierre a complètement modifié sa position. Alors que la population de Carrefour exige sa démission, Jude Édouard Pierre s'y accroche. Comme si devenir agent intérimaire n'est plus contraire à la démocratie aujourd'hui, Jude Édouard Pierre s'appuie sur certains soi-disant projets pour ne plus laisser la tête de la mairie de Carrefour.

Aujourd'hui, Jude Édouard Pierre ne fait que donner l'image d'un prototype de l'homme politique haïtien qui n'a jamais de mot d'honneur. Et son manque de conviction ne fait qu'affaiblir l'image de la FENAMH qui, dès sa création en 1995, s'est consacrée à la lutte pour l'autonomisation des collectivités et l'émancipation des 146 communes pour une participation active de leurs 420 maires dans l'élaboration des politiques publiques en Haïti. L'objectif de la FENAMH a toujours été de devenir une organisation forte, capable de jouer un rôle de leader pour un développement harmonieux des Collectivités territoriales dotées d'élus compétents. Mais avec ces dirigeants sans conviction placés à la tête de l'institution, il n'est pas certain que l'organisation arrivera à atteindre les objectifs fixés en matière d'autonomie ou de décentralisation.

La FENAMH appelle au « dialogue sans préalable »

Le 08 novembre 2019, le président de la Fédération nationale des maires d'Haïti (FENAMH) a adressé une lettre ouverte aux 420 magistrats de toutes les communes du pays pour faire un appel à la retenue, à la solidarité pendant qu'une crise politique aiguë traverse notre pays. Jude Edouard Pierre précise que la FENAMH dans sa majorité écrasante renouvelle sa demande pour un dialogue inclusif et un accord politique sans préalable entre les protagonistes pour sauver le pays.

À l'heure actuelle, certains maires ont ouvertement pris position en faveur d'un départ sans conditions du président Jovenel Moïse. D'autres ne se sont pas prononcés. Mais ils donnent écho à la voix du président de leur fédération pour appeler à prioriser le dialogue qui doit mener à un accord politique sans tabou. « Pour moi, ceux qui demandent le départ du président sans conditions portent politiquement la parole de l'opposition; ceux qui demandent sans conditions l'achèvement du mandat de cinq ans du président portent aussi politiquement la parole du pouvoir; mais ceux qui demandent un accord politique portent la parole de la nation au nom de la paix sociale et de la stabilité politique, car il tiendra compte à la fois de la position de l'opposition et du pouvoir, mais aussi de celle de la société civile », a écrit Jude Édouard Pierre.

Mettant en avant l'incendie des locaux des mairies de Léogâne, de Gressier, de St-Marc, de Mirebalais, le président de la FENAMH estime que le pays a déjà payé un lourd tribut considérant l'étendue des dégâts enregistrés durant le mouvement « peyi lòk ». « Le bilan est déjà trop lourd. Plusieurs dizaines de morts (manifestants, policiers, journalistes, victimes collatérales...), de blessés, d'estropiés, l'effondrement de l'économie nationale, la multiplication des gangs armés, la fermeture des écoles, des bâtiments publics et entreprises privées partis en fumée, la multiplication des cas de viol, de vol et de pillage, la fermeture des entreprises qui provoque une augmentation du chômage ; c'est trop pour Haïti », continue-t-il dans sa lettre.

Même s'il est difficile de fédérer les maires autour d'une position commune, Jude Édouard Pierre estime qu'il parle au nom de la majorité quand il demande un dialogue sans tabou entre les protagonistes. « La flexibilité dans une position politique n'entraîne pas un manque de conviction, c'est un acte de grandeur. Face aux milliers de nos concitoyens qui ont faim et soif dans nos communes et sections communales et nos hôpitaux dépourvus de tout, se transformant en cimetières potentiels pour des cas de césarienne, de diabète et malades en situation de dialyse il n'y aura pas de salut personnel pour aucun d'entre nous. Le spectre d'un naufrage collectif nous oblige à nous armer de courage pour sauver Haïti », peut-on lire dans cette lettre.

Par ailleurs, le maire de Carrefour reconnaît que l'opinion publique aujourd'hui juge les maires en fonction de leur bilan très maigre. Pour leur défense, il affirme que les maires sont aussi des victimes du système. Car il n'y a aucun chapitre dans le budget national pour les collectivités territoriales et aucun texte de loi adopté pendant toute une législature en faveur de la décentralisation. « Nous devons aider le peuple à changer ce système générateur d'inégalités, de frustrations. Oui, ensemble nous le pouvons par la concertation, le dialogue et la solidarité », a indiqué dans sa correspondance Jude Édouard Pierre.

FENAMH : Seul un maire élu peut remplacer un maire

30/12/2019 07:39:29



Vendredi à l'hôtel Montana, la Fédération Nationale des Maires Haïtiens (FENAMH) a organisé une Assemblée Générale extraordinaire pour analyser les perspectives pour 2020.

Alors que le mandat des maires arrivent à terme en juin et en juillet 2020 et que le Gouvernement a failli à ses obligations en organisant des élections, la FENAMH rappellent que la Constitution fait obligation au pouvoir exécutif d'organiser des élections afin qu'il y ait toujours des élus qui dirigent

les collectivités territoriales. Les membres de la FENAMH ont rappelé que remplacer les élus par des agents intérimaires nuirait à la Paix sociale et transformerait les institutions municipales en bureau politique du Parti au pouvoir.

Les membres ont pris entre autres comme résolution : de continuer de travailler avec les autres forces sociales afin de protéger et renforcer les acquis démocratiques et supporter les dispositions visant à créer les conditions politiques acceptables dans le dialogue entre les forces politiques, économiques, sociales et morales du pays, de concert avec les pays amis d'Haïti, pour la réalisation des élections en octobre 2020.

UNITE Caribbean réalise le diagnostic institutionnel et organisationnel de la Fédération Nationale des Maires d'Haïti (FENAMH)

UNITE Caribbean réalise actuellement un travail de consultance relatif à la formulation d'un diagnostic institutionnel et organisationnel de la Fédération Nationale des Maires d'Haïti (FENAMH) ainsi que des associations départementales de maires.

Dans ce cadre une mission est organisée en Guadeloupe du 17 au 20 Février prochain et réunira les Présidents des 10 associations départementales de maires d'Haïti ainsi que les cadres techniques de la Fédération et du Ministère de l'Intérieur d'Haïti. Cette mission sera organisée autour d'un important atelier de travail au cours duquel des échanges d'expériences seront organisés avec l'association des maires de Guadeloupe ainsi que des acteurs guadeloupéens engagés en coopération avec Haïti.

Haïti - FNE : 103 millions de subventions aux écoles communales, presbytérales, protestantes et épiscopales

27/11/2020 09:46:33



Jeudi, dans le cadre d'un ensemble de dispositions adoptées par l'administration du Président Jovenel Moïse [depuis déjà 3 ans] en vue d'alléger les coûts de scolarité pour les foyers à faible revenu au cours de l'année scolaire qui vient de commencer, le Fonds National de l'éducation (FNE) dans sa politique de scolarisation gratuite à travers le pays, en soutien au Ministère de l'éducation Nationale a renouvelé 4 conventions de support à la scolarité avec Jude Édouard Pierre de la Fédération Nationale des Maires d'Haïti (FENAMH) ; le Père Ladouceur Jean Julien

de la Conférence Épiscopale d'Haïti (CEH) ; le Révérend Dr. Frantz J. Casseus de l'Église Épiscopale d'Haïti (EEH) et Christon ST-Fort de la Fédération des Écoles Protestantes d'Haïti (FEPH). Ces conventions accordent respectivement 50 millions de Gourdes aux écoles presbytérales (CEH), 40 millions à la Fédération des Écoles Protestantes (FEPH) d'Haïti, 10 millions à l'Église Épiscopale en Haïti (EEH) et 3 millions de gourdes à la Fédération des Maires d'Haïti (FENAMH), pour un total de 103 millions de Gourdes.

Selon les clauses du protocole, cet appui du FNE sert exclusivement à payer la scolarité des élèves bénéficiaires. Chaque école touchée par cette intervention produira un rapport faisant état de la distribution du financement reçu pour la scolarité des élèves.

Le Ministre Cadet, a salué l'engagement des institutions distributrices de cette aide, en ce sens qu'elles facilitent le travail de l'État en garantissant l'accès au « pain de l'instruction » dans les zones les moins bien desservies à travers le pays. Cette initiative, rappelle-t-il, s'inscrit dans le cadre de la prise en charge de la scolarité des élèves et de l'appui à la rentrée des classes pour l'année scolaire 2020-2021.

Le Père Ladouceur Jean Julien (CEH) a rappelé qu'avec les 50 millions de Gourdes reçues l'année dernière, plus de 20,000 élèves de 472 écoles ont été touchés.

Christon St. Fort (FEPH), a indiqué que 12,475 élèves issus de près de 499 écoles ont été atteints l'année dernière avec l'appui de 40 millions accordé par l'État.

Le Révérend Père Frantz Casséus (EEH), qui bénéficie pour la deuxième fois de ce soutien, assure que les 10 millions ont permis de scolariser près de 3,000 enfants à travers tout le pays.

Enfin, Jude Édouard Pierre (FENAMH) a rappelé qu'au cours de l'année scolaire 2019-2020, 1,905 enfants ont été scolarisés dans 24 écoles à travers 3 départements et 10 communes grâce aux 3 millions alloués.

Coronavirus: La FENAMH fait appel à une solidarité communale



Le 17 MARS 2020, après les différentes décisions prises par le gouvernement fraîchement installé pour éviter la migration du Coronavirus, tout en saluant ces mesures la Fédération Nationale des Maires Haïtiens (FENAMH) dit attendre d'autres dispositions de la part de l'Etat central.

En effet, le maire de la commune de Carrefour et président de la FENAMH Jude Edouard Pierre réclame une parfaite collaboration entre les autorités communales et le Ministère de la Santé Publique et de la Population (MSPP) en mettant en place une commission communale afin de former, sensibiliser la population sur la pandémie.

La FENAMH demande à l'Etat d'identifier toutes les entreprises qui évoluent dans le secteur de vente, commercialisation, production, fabrication, importation d'intrants médicaux, par exemple cache-nez, gants, oxygène qui font aujourd'hui objet de marché noir.

« Des particuliers ne doivent pas profiter d'une situation aussi difficile pour accroître leurs capitaux », a laissé entendre le président de la FENAMH qui demande à ses pairs d'identifier et de réquisitionner ces centres et gérer les stocks au bénéfice de la population.

En partenariat avec la DINEPA, des points de lavage des mains seront mis à la disposition des citoyens dans les lieux à forte concentration humaine, assure le représentant des maires.

Côté économique, Jude Edouard Pierre entend utiliser les fonds qui étaient alloués aux activités culturelles et sportives, à l'aboutissement des activités de sensibilisation et de formation qu'il entend mettre en place de mars à Juin.

La FENAMH propose la création d'un ministère pour la gestion des collectivités territoriales

juillet 18, 2018 Vantbeinfo à la Une, Flash, Politique, pour les médias, Sécurité, Société. Port-au-Prince, le 18 juillet 2018.- L'Assemblée de la Fédération nationale des maires d'Haïti (FENAMH) a proposé aujourd'hui (18 juillet), suite à la tenue d'une réunion à l'extraordinaire, de subdiviser le Ministère de l'intérieur et des collectivités territoriales (MICT) en 2 ministères, à savoir celui de l'intérieur d'une part, et le ministère des collectivités territoriales et du développement local, d'autre part.

Politique : La FENAMH exige la démission du Premier ministre Jack Guy Lafontant

juillet 12, 2018 Vantbeinfo à la Une, économie, Flash, Politique, pour les médias, Société. Port-au-Prince, le 11 juillet 2018.- Après les émeutes qui se sont éclatées dans le pays, à partir du 6 juillet dernier, suite à l'augmentation des prix des produits pétroliers à la pompe, la Fédération nationale des maires d'Haïti (FENAMH) a, elle aussi, réclamé la démission du Premier ministre Jack Guy Lafontant. Dans un communiqué publié le 10 juillet 2018.

La FENAMH opte pour le transfert de la gestion des fonds communaux au ministère de l'intérieur

Juillet 3, 2018, à la Une, économie, Politique, pour les médias, Société
Port-au-Prince, le 3 Juillet 2018.- « Seules 17 communes sur les 140 que compte le pays ont bénéficié des fonds budgétisés pour les communes », a déclaré hier (2 juillet) le Président de la Fédération nationale des maires haïtiens (FENAMH) en marge d'une réunion au Sénat de la République. Cette réunion s'est déroulée entre des élus locaux, les membres des commissions intérieures.

Jude Edouard Pierre exprime son regret suite à la démission du Maire des Cayes

Juin 7, 2018 à la Une, Politique, pour les médias. Port-au-Prince, le 7 juin 2018.- Le Président de la Fédération nationale des maires d'Haïti, (FENAMH), Jude Edouard Pierre dit regretter la démission du Maire principal de la commune des Cayes, Jean Gabriel Fortuné. Ce dernier avait affirmé qu'il a remis sa démission suite à une attaque contre sa fille lors des manifestations violentes orchestrées contre lui.

Sécurité : Le Maire Sènèque Estimable victime de kidnapping ?

Mai 29, 2018 à la Une, Flash, justice, Politique, pour les médias, Sécurité, Société. Port-au-Prince, le 29 mai 2018.- Le Maire principal de la commune de l'Estère (département de l'Artibonite), Sènèque Estimable a été retrouvé dans la commune de la Croix-des-Bouquets (Ouest). Selon les premières informations recueillies auprès de plusieurs sources dont la Fédération nationale des maires haïtiens (FENAMH).

Le Maire principal de la commune de l'Estère porté disparu

Mai 26, 2018 à la Une, brèves, Flash, Politique, pour les médias, Société. Port-au-Prince, le 26 mai 2018.- Le Maire principal de la commune de l'Estère, Sènèque Estimable est porté disparu depuis le 23 mai 2018, a informé le Président de la Fédération nationale des maires haïtiens (FENAMH). Le Maire de Carrefour, Jude Édouard Pierre en profite pour lancer un SOS aux autorités compétentes afin de retrouver le Maire disparu.

Collectivités territoriales : La FENAMH visite le Conseil municipal d'Anse-à-Pitre

Mai 10, 2018 à la Une, Politique, pour les médias, Sécurité, Société. Port-au-Prince, le 10 mai 2018.- La Fédération nationale des maires haïtiens (FENAMH) se veut être solidaire au Conseil municipal d'Anse-à-Pitre (département du Sud'Est) suite au conflit qui opposait les ressortissants haïtiens et dominicains au niveau de la frontière au début de l'année 2018. « Une délégation du conseil exécutif de la FENAMH réalisera une visite de solidarité au Conseil municipal d'Anse-à-Pitre.

La FENAMH prend ses distances avec Aviol Fleurant

mars 23, 2018 à la Une, Politique, Société. Port-au-Prince, le 23 mars 2018.- Le Comité exécutif de la Fédération nationale des maires haïtiens (FENAMH) ne veut pas lâcher prise dans sa lutte engagée contre le ministre de la planification et de la coopération externe, Me Aviol Fleurant, pour avoir les fonds communaux destinés au développement des communes.

Vers la création de l'Unité spécialisée de police communale (POLICOM)

Mars 22, 2018 Vantbeinfo à la Une, Politique, Sécurité, Société. Carrefour, le 22 mars 2018.- Le président de la Fédération nationale des maires d'Haïti (FENAMH), Jude Édouard Pierre confirme la création en octobre prochain de l'unité spécialisée de police communale qui assurera la fonction répressive et armée au niveau des villes.

La FENAMH réclame le départ du ministre de la planification et de la coopération externe

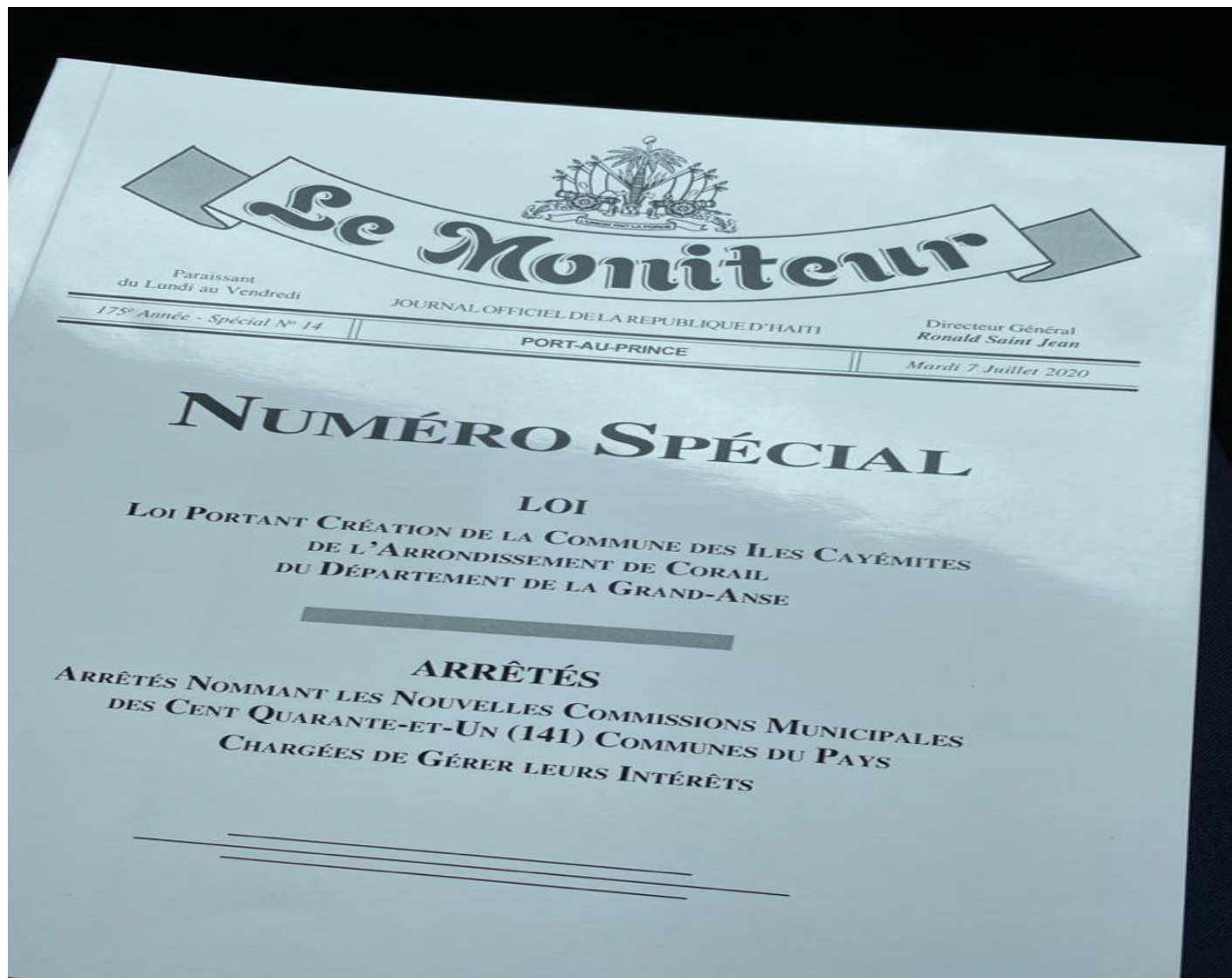
février 24, 2018 à la Une, Politique, Société. Port-au-Prince, le 24 février 2018.- La Fédération nationale des maires haïtiens (FENAMH) a adopté, le 23 février 2018, une résolution exigeant le départ du titulaire du Ministère de la planification et de la coopération externe (MPCE), Me Aviol Fleurant, avant le 5 mars 2018. Cette résolution a été votée lors d'une Assemblée extraordinaire que les Maires ont organisée le 23 février.

Il arrive parfois que l'on ait soif

Il ne faut jamais dire : fontaine, je ne boirai pas de ton eau... L'expression nous arriverait courtoisie d'un ivrogne qui avait juré de ne jamais boire de l'eau d'une fontaine et y mourut noyé. L'histoire est racontée par le poète italien du XVe siècle, L'Arioste :

Il fuyait l'eau comme le poison et le sang de la vipère, autant qu'il est possible de les fuir. Cependant il y laissa la vie et sa plus grande douleur fut de sentir qu'il mourait dans l'eau. (Traduction: France Pittoresque)

Une autre version parle d'un signor Fontani et de sa liqueur à la cour de François 1er, roi de France. Un vieux courtisan qui se moquait du remède tomba malade et fut forcé d'en prendre. Dans le deux cas, la Fontaine et son eau eurent raison de ceux qui les méprisaient. Ce qui nous amène à l'ancien maire et actuel Président de la Commission municipale de Carrefour.



Extrait des Arrêtés nommant les nouvelles commissions municipales du pays chargées de gérer leurs intérêts. *Le Moniteur*, 7 juillet 2020

Il y a un peu moins d'un mois, le Président de la Fédération nationale des maires d'Haïti (FENAMH) se faisait catégorique. Il n'accepterait pas d'être un agent intérimaire par respect pour ses collègues, la Constitution et les lois de la République.

**Lancement des travaux du comité de suivi de l'accord signé le lundi 29
octobre 2018 entre l'Université d'Etat d'Haïti (UEH) et la Fédération
Nationale des Maires d'Haïti**

Comme prévu dans le cadre de l'accord signé entre les deux institutions, un comité de suivi a été mis sur pied. Ce dernier a reçu son investiture le mercredi 13 mars 2019 de la part des titulaires des deux institutions, à savoir le Recteur Fritz DESHOMMES et le Président Jude Edouard PIERRE. Du coup le comité en a profité pour réaliser sa première séance de travail. Les membres composant la commission de suivi répondent aux noms de :

- Paul Antoine
BIEN-AIME, UEH;
- Ernst JOSEPH,
UEH;
- Josué VAVAL, UEH.
- Woldson BERTRAND,
FENAMH;
- Ulrick
JEAN-CLAUDE, FENAMH;
- Jude SAINT-NATUS,
FENAMH.

Il est à signaler que, selon le protocole signée, le comité de suivi est constitué dans le but « d'assurer la liaison entre l'UEH et la FENAMH ; d'assurer le suivi de la mise en œuvre des programmes et projets ; de proposer à l'UEH et à la FENAMH un calendrier de travail annuel et de préparer les rencontres entre les institutions ».

Rappelons que ce protocole d'accord signé pour cinq ans renouvelable, offre de grandes opportunités aux deux institutions. Les deux parties s'entendent à s'offrir des services mutuellement, chacune en fonction de ses besoins

spécifiques. La FENAMH cherche à travers ce partenariat à renforcer la capacité des collectivités territoriales, particulièrement les municipalités et aider ces dernières à mieux asseoir leurs actions au niveau de leur communauté. C'est en sens, qu'il est entendu dans le cadre de cet accord que la FENAMH, entre autres, accueille et assure l'intégration des étudiants stagiaires de l'UEH de divers domaines de compétences au sein des administrations municipales dans les dix départements du pays.

De son côté, l'UEH mettra ses étudiants à la disposition de la FENAMH pour des stages académiques et professionnels en fonction des demandes formulées. Elle apportera à la FENAMH l'assistance technique nécessaire dans l'élaboration et la mise en oeuvre de ses programmes et projets. Egalement, elle établira et mettra en oeuvre des programmes de formation de courte durée répondant aux besoins exprimés par les Conseils municipaux.

Par ailleurs, dans le cadre des responsabilités conjointes, l'UEH, à travers ses entités et la FENAMH, à travers les Associations départementales des Maires, s'accordent pour intensifier ce partenariat dans le but de renforcer le développement local des communautés.